

Déclaration liminaire Les représentants Cgt au CHS-CT Finances de la Gironde

La Cgt dénonce une nouvelle fois les dysfonctionnements du CHSCT de Gironde et des groupes de travail / Commissions qui s'y rattachent et vous demandent de vous conformer aux rappels figurant dans la note d'orientation 2014 du secrétariat général : " *Vous veillerez au respect de convocation et de transmission des documents et à répondre ou à organiser la réponse aux propositions formulées par les représentants des personnels dans le délai maximal de deux mois*". Nous en sommes loin même si nous notons des progrès significatifs (envoi d'un jeu de documents papier par OS).

- Concernant, tout d'abord, l'envoi des documents. La Cgt exige à nouveau, tout comme cela a déjà été demandé par notre organisation et par l'ensemble des OS, que soit envoyé l'ensemble des documents en une seule fois, au moins 15 jours avant la tenue des réunions (qu'il s'agisse d'un CHSCT plénier ou d'un groupe de travail). Cela est indispensable afin de garantir une préparation en amont de qualité. Or, pour la réunion de ce jour, aucun document ne nous a été remis avant le 13 juin courant, soit il y a dix jours à peine.

- Et encore, nous ne parlons que des documents effectivement envoyés. Ainsi pour nombre de points interdirectionnels de l'ordre du jour, seul des dossiers partiels nous ont été adressés.

- Enfin, s'agissant des documents adressés, nous souhaiterions un bordereau récapitulatif des pièces relatives au sujets de l'ordre du jour ;

- Nous demandons également que soit envoyée dans le même temps une convocation officielle avec copie pour les chefs de service (article 4 du règlement intérieur).

- Concernant les groupes de travail dénommés "commission budgétaire" ou "immobilière", nous rappelons, que conformément à l'article 26 des CHS-CT, et comme cela avait déjà été rappelé lors de la séance de septembre 2013, les débats ne doivent pas donner lieu à vote et doivent faire l'objet d'un relevé de conclusions qui permette à chaque organisation syndicale de reprendre la main, en CHS-CT, sur un projet qui n'aurait pas été retenu en groupe de travail ;

- La Cgt dénonce aussi, les ordres du jour des CHSCT ou groupe de travail beaucoup trop chargés et qui ne permettent pas de traiter correctement des sujets importants en totalité. La Cgt demande aussi que l'ensemble des réunions se tiennent au plus proche des plages horaires variables dans le respect des contraintes de chacun. **Même si pour cela, un CHS doit se tenir sur 2 jours.**

Pour la réunion de ce jour, nous vous informons d'ores et déjà que nous quitterons la salle à 17 h quitte à ajourner l'examen de certains dossiers car nous n'entendons pas non plus en bâcler l'examen.

Nous vous demandons de veiller à faire respecter ces règles et ces principes qui garantissent la sérénité des débats et la qualité du dialogue social.